

Nomination du président du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique (CCEGS)

2014/0810(NLE) - 13/01/2015 - Document de base législatif

OBJECTIF : nommer le président du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Conseil adopte l'acte après consultation du Parlement européen mais sans être tenu de suivre l'avis de celui-ci.

CONTEXTE : le 24 janvier 2012, le Conseil a adopté la décision 2012/42/UE1 portant nomination de M. Thomas WIESER au poste de président du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique, pour une période de trois ans à compter du 23 mars 2012.

Par conséquent, il est nécessaire de nommer un nouveau président qui devra entrer en fonction à l'expiration du mandat qui a commencé à courir le 23 mars 2012.

CONTENU : il est proposé de nommer **M. Martti HETEMÄKI** président du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique pour une période de trois ans à compter du 1^{er} février 2015.